

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
PRESENTS ET REPRESENTES :
14**

**DELIBERATION
RECEPTIONNEE EN
PREFECTURE LE :**

DELIBERATION PUBLIEE LE :

Le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué, en séance ordinaire, le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal, Conseillère municipale la plus âgée.

PRESENTS :

AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

ONT DONNE PROCURATION :

néant

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

COSTER Mathieu

SECRETAIRE DE SEANCE :

REDOUX-DUMERMUTH Chantal

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

02 AVR. 2026

ARRIVEE

5

DÉLIBÉRATION N°11/2026 - ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Monsieur François CHARLES,

Sous la présidence de Madame AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- Nombre de suffrages blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages exprimés

- Monsieur François CHARLES : 13


Le conseil municipal **PROCLAME** élu Maire Monsieur François CHARLES qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le tableau du conseil municipal est ci-annexé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance
Chantal REDOUX-DUMERMUTH



Le Maire
François CHARLES



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
02 AVR. 2026
ARRIVEE
5